

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° CM_2026_008

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Madame Béatrice WILLEMS

Vu:

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L21 22-2, 2122-18 et L21 22-24, L.2123-24-1
- la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- le code de l'urbanisme
- la circulaire NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014,
- le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints au maire,
- la délibération n°2026_023 du 21 mars 2026 créant un poste d'adjoint spécial pour Avrolles
- le procès-verbal de l'élection de l'adjoint spécial,
- la délibération n°2026_029 du 2 avril 2026 créant les commissions permanentes ;

CONSIDÉRANT que Madame Béatrice WILLEMS est vice-présidente de la commission « chargée d'Avrolles » ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Béatrice WILLEMS, adjointe spéciale, un certain nombre d'attributions relevant de la commission dont elle est la vice-présidente ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Madame Béatrice WILLEMS, adjointe spéciale, est déléguée pour toutes les questions relatives à Avrolles.

Elle pourra signer tous documents et courriers en relation avec les activités ci-dessus décrites et assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions.

ARTICLE 2 : ces fonctions sont déléguées à l'intéressée pour la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à M. le Préfet de l'Yonne pour contrôle de la légalité
- affiché dans la collectivité,
- publié au recueil des actes administratifs,
- notifié à l'intéressée Madame Béatrice WILLEMS;
-

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Saint-Florentin, le 03 AVR. 2026
Le Maire, Yves DELOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressée le 03 AVR. 2026, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.

Signature de l'intéressée : Madame Béatrice WILLEMS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Béatrice Willems', is written over a horizontal line.